



Provisions de charges : régularisation

Par **arcadius**, le **10/09/2014** à **20:08**

J'ai loué un appartement un an à Nantes. Je payais des provisions mensuelles pour charge. Le propriétaire nous réclame pour la régularisation une somme qui représente plus du double de la somme provisionnée. Est ce légal ? Il reteint cette somme sur la caution.

[fluo] **Bonjour,**

La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".

Merci pour votre attention...

[/fluo]

Par **HOODIA**, le **11/09/2014** à **07:20**

bonjour,

Si le propriétaire demande moins de charges en provisions ,il doit faire le point au bout de la première année avec les justificatifs...

Maintenant il ne peut retenir sur la GARANTIE sans votre départ effectif...

et regardez les justificatifs....